

Membre

Autre date

IP/N/1/IRL/32 IP/N/1/IRL/C/13

12 avril 2023

(23-2616) Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce

 \mathbf{I} RLANDE

Original: anglais

NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC

IRLANDE: RÈGLEMENT DE 2002 RELATIF AU DROIT D'AUTEUR ET AUX DROITS CONNEXES (ENREGISTREMENT DES ORGANES D'ATTRIBUTION DE LICENCES DE DROIT D'AUTEUR) (S.I. nº 463 de 2002)

| présentant la notification | |
|--|---|
| Précisions sur le texte juridique notifié | |
| Intitulé | Règlement de 2002 relatif au droit d'auteur et aux droits connexes (enregistrement des organes d'attribution de licences de droit d'auteur) (S.I. n° 463 de 2002) |
| Objet | Droit d'auteur et droits connexes |
| Nature de la notification | [X] Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle [] Autres lois ou réglementations |
| Lien vers le texte juridique* | https://ip-documents.info/2023/IP/IRL/23 8755 00 e.pdf |
| Situation de la notification | [X] Première notification [] Modification ou révision du texte juridique notifié [] Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s) |
| Références des notifications précédentes | Sans objet |
| Brève description du texte juridique notifié | |
| Le règlement notifié contient certaines dispositions concernant les modalités d'enregistrement des organes d'attribution de licences de droit d'auteur qui doivent être mis sur pied au titre des dispositions du chapitre 17 de la Loi de 2000 sur le droit d'auteur et les droits connexes (n° 28 de 2000), comme prévu à l'alinéa 1 de l'article 175 de la Loi. | |
| Langue(s) du texte juridique notifié | Anglais |
| Entrée en vigueur | 20 septembre 2002 |

Adoption: 20 septembre 2002

Précisions sur la notification

| Date de présentation de la notification | 28 mars 2023 |
|---|---|
| Autres renseignements | Le règlement notifié a été signé par le Ministre des entreprises, du commerce et de l'emploi et, dans la mesure où il porte sur des taxes, avec le consentement (et la signature) du Ministre des finances. L'instrument notifié met en œuvre des éléments de la Loi de 2000 sur le droit d'auteur et les droits connexes (Loi n° 28 de 2000). Voir IP/N/1/IRL/C/3. |
| Organisme ou autorité responsable | Intellectual Property Unit (Unité de la propriété intellectuelle) Department of Enterprise, Trade & Employment (Département des entreprises, du commerce et de l'emploi) Courriel: trademarks@enterprise.gov.ie |

^{*} Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révise.